



- PROTOCOLE SANTÉ ET SÉCURITÉ COVID-19 École André-Piолat -¹

En raison de la prolongation de la situation de pandémie, de nombreuses mesures ont été prises par les divers paliers gouvernementaux afin de limiter la propagation de la COVID-19 et d'assurer la santé et sécurité de tous. Les méthodes sécuritaires décrites dans ce document doivent être lues, comprises et respectées par toute personne entrant dans l'école. Elles émanent du Comité Santé et Sécurité au Travail de l'école.² Nous rappelons que le contenu de ce document peut évoluer en fonction des directives et recommandations reçues et qu'il convient de se conformer à la dernière version en date. Ce document est publié sur le site de l'école, afin d'en permettre une diffusion globale et accessible au plus grand nombre : <https://andrepiolat.csf.bc.ca/parents-eleves/covid-19/>

¹ Ce document est une mise à jour du protocole Santé et Sécurité Covid 19, suite aux recommandations du Ministère

² Les informations contenues dans le présent document proviennent de Worksafe BC, du ministère de l'éducation et du BC Center for Disease Control, du protocole santé et sécurité Covid-19 CSF. Seules des précisions liées au contexte spécifique de l'école ont été ajoutées.



GRANDS PRINCIPES RELATIFS À LA PRÉVENTION DE LA COVID-19 AU SEIN DE NOTRE ÉCOLE:

1. Des principes fondamentaux

Malgré la situation pandémique affectant le cours ordinaire du fonctionnement de notre école, nous gardons la priorité dans l'Appui à l'apprentissage des élèves à travers des expériences d'apprentissage de qualité. Notre école a choisi d'adopter un modèle d'enseignement en classe (une possibilité est offerte de suivre un programme au sein du CSF).

Nous gardons à cœur :

- d'accorder la priorité au bien-être, à la santé et à la sécurité de tous ;
- de considérer l'apprentissage socio-affectif comme un élément essentiel de l'éducation ;
- de communiquer régulièrement avec les élèves et les familles pour leur faire connaître les évolutions de la situation ;
- de proposer des activités d'apprentissage de manière adaptée et avec souplesse, afin de répondre aux besoins individuels des élèves ;

2. Les enfants présentent un risque faible de transmission

Les autorités de santé publique nous indiquent que les enfants sont peu impactés par la Covid 19 (moins de 1% des enfants testés pour la Covid 19 auraient été testé positif) et que lorsqu'infectés, ne présentent, en général, que de faibles symptômes et une maladie légère. Il n'existe pas d'évidences concluantes sur le fait que les enfants asymptomatiques posent un risque pour les autres enfants et pour les adultes. Les recherches indiquent que la transmission de cas impliquant des enfants est principalement limitée aux adultes vivant dans la même maison. Ainsi, les autorités considèrent que les enfants ne sont pas un vecteur efficace de transmission dans les écoles et établissements de garde.

3. Notre école est un milieu sécuritaire contrôlé

La population qui compose le groupe majoritaire est celle de jeunes en santé. Ces derniers sont considérés par les autorités de santé comme des vecteurs de transmission inefficaces. Le reste de la population correspond aux adultes dont la santé est contrôlée quotidiennement. Les risques de contamination sont donc réduits. Cette population est constante et stable avec le temps : ces facteurs favorisent la maîtrise de l'environnement. Il est possible d'établir des groupes permanents à contacts limités, facilement identifiables qui peuvent se voir adresser des procédures à suivre (occupation des espaces, déplacements, respect de la distanciation physique,...)

4. Une école propre

L'école continue de faire l'objet d'un nettoyage accru, ce qui se définit par une augmentation de la fréquence du nettoyage courant des surfaces souillées (eau, savon), une augmentation de la fréquence de la désinfection des surfaces fréquemment touchées (poignées de portes, interrupteurs, tables, pupitres, chaises, appareils électroniques, claviers et jouets) au moins deux fois par jour à l'aide de produits commerciaux disponibles et une désinfection des jouets au quotidien. Nous limitons l'utilisation des objets difficilement nettoyables (notamment les articles en tissus). Les poubelles continuent à être vidées au quotidien.

5. Du personnel scolaire et des élèves exempts de symptômes

Nous nous assurons que les personnes entrant dans l'école ne présentent aucun symptôme.



Le personnel ainsi que les parents d'élèves s'engagent à faire une **vérification journalière des symptômes liés au coronavirus**. Il s'agit de vérifier quotidiennement les points suivants :

- Ne pas avoir voyagé en dehors du Canada au cours des 14 derniers jours
- Ne pas avoir été identifié par les autorités de santé publique comme ayant eu un contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19
- Ne pas avoir reçu un avis des autorités de santé publique exigeant de s'isoler
- Ne pas présenter aucun nouveau symptôme ou aggravation des symptômes listés ci-dessous :
 - Fièvre ou frissons
 - Toux
 - Perte de l'odorat ou du goût
 - Difficulté à respirer
 - Mal de gorge
 - Perte d'appétit
 - Fatigue extrême ou épuisement
 - Mal de tête
 - Douleurs corporelles
 - Nausées ou vomissements
 - Diarrhée

La réponse affirmative à l'une de ces questions entraîne l'interdiction d'accès à l'école. **Le personnel et les élèves qui présentent des symptômes doivent rester à la maison.**

Si un élève commence à présenter des symptômes pendant la journée scolaire, le protocole d'isolement d'élève malade doit être suivi (voir ci-dessous). Si un membre du personnel développe des symptômes pendant la journée scolaire, il doit en aviser la direction et quitter les lieux immédiatement.

L'accès au bâtiment aux parents, aux personnes du public, les sous-traitants et les non-membres du personnel du CSF est interdit à moins d'entente spéciale avec la direction. Si leur entrée est nécessaire, l'accès doit être autorisé par la direction de l'école et ils devront connaître et se soumettre aux mesures sanitaires en vigueur. À ce jour, les personnels et les enfants fréquentant la garderie Trottin-Trottinette sont régulièrement autorisés à utiliser une partie des locaux de l'école.

6. Des groupes d'apprentissage comme fonctionnement au quotidien

La recommandation du PHO³ limitant les regroupements de 50 personnes ou plus ne s'applique pas aux écoles. Ainsi, il peut y avoir plus de 50 personnes ne même temps dans une école s'ils ne sont pas tous dans la même section. Toutefois, nous avons mise en place des groupes d'apprentissages qui permettent un fonctionnement au quotidien. Les grandes assemblées ne sont pas tenues en personne.

7. Nous utilisons une lentille de bienveillance

Nous constituons une communauté soudée, qui prend soin de tous ses membres et qui fait preuve de soutien. Nous sommes sensibles au fait que la situation présente ainsi que sa durée inhabituelle est facteur de traumatismes. Nous mettons tout en œuvre pour créer un environnement inclusif et accueillant qui permette de minimiser le stress. À cette fin, nous insistons sur la qualité des modes de communication mis en place et favorisons une écoute active.

³ Public Health Officer

**-MESURES SÉCURITAIRES DE TRAVAIL POUR LE PERSONNEL-**

Tout le personnel est tenu de compléter une formation⁴ quant aux mesures sécuritaires de travail à respecter avant de réintégrer l'école avec les élèves. Tout le personnel doit lire et comprendre les documentations transmises par le CSF ou l'école, incluant les mises à jour.

Résumé des précautions générales standardisées et affiches de rappels

- Respecter les règles de distanciation sociale entre adultes
- Port du masque dans ou en dehors de leur cohorte sauf s'il est possible de maintenir une distance physique de 2m, s'il est assis à son bureau ou poste de travail, si une barrière (plexiglass) est en place, s'il boit ou mange, s'il est en extérieur
- Respecter les consignes pour les personnes entrant dans l'école (système de contrôle du flux)
- Respecter les consignes pour les personnes sur place (regroupement, récréation, circulation, lavage des mains, non-utilisation de la vaisselle, des micro-ondes, des réfrigérateurs, de la coutellerie commune, etc.)
- Respecter les consignes de gestion sécuritaire du site (ex. nombre maximum d'occupants pour les aires communes comme le salon du personnel, les salles de bains, le bureau de photocopieur)
- Assister à la formation des mesures de santé et sécurité, lire et comprendre le matériel éducatif procuré
- Respecter les règles de lavage des mains, d'hygiène respiratoire et l'interdiction de toucher votre visage
- Respecter l'engagement de rester à la maison lorsque malade et de vérifier ses symptômes au quotidien
- Respecter les mesures de gestion du développement des symptômes chez le personnel et les élèves
- Assurer une aération suffisante dans tous les lieux occupés (i.e. favoriser une aération naturelle et des échanges d'air maximal, cheminée statique)
- Limiter les déplacements dans l'école en favorisant la venue des spécialistes dans la salle de classe plutôt que de déplacer les élèves de classe en classe.
- Assurer le respect des protocoles de matériel extérieur apporté par les élèves (sac à dos, manteau, etc.)

Note du Ministère de l'Éducation : *There is no evidence that the COVID-19 virus is transmitted via textbooks, paper or other paper-based products. As such, there is no need to limit the distribution of books or paper based educational resources to students because of COVID-19.*

Informations supplémentaires:

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Documents/DC900-1079-Affiche-Scolaire.pdf>

⁴ Cette formation a été proposée le vendredi 22 mai à la majorité de l'équipe. Les personnels qui ne l'auraient pas suivie devront le faire avant de pénétrer dans l'école.



1. Vérification des symptômes

- Tous les membres du personnel doivent signer le formulaire en ligne ou papier après avoir effectué la vérification des symptômes, de manière quotidienne avant l'arrivée à l'école.
- Tous les membres du personnel s'engagent à demeurer chez eux lors de présence de symptômes et de contacter le 811 afin de confirmer l'autorisation d'un retour dans l'école et prendre le matricule de la personne avec qui ils communiquent.

2. Entrée et sortie du site :

- Ne pas entrer dans l'école si vous présentez des symptômes de fièvre, toux ou difficultés respiratoire.
- Respecter les règles de distanciation de 2 mètres entre les adultes lors de l'entrée et de la sortie de l'édifice. **Ne pas entrer et sortir de l'école en groupe.**
- Utiliser la **porte principale** ou la **porte 5** (en bas du parking) pour entrer dans l'école.
- Respecter le système de contrôle du flux des personnes entrant : suivre les marquages au sol, se **laver les mains**⁵, consulter les informations affichées, prendre le document d'appel des élèves, se diriger vers votre salle de classe
- **Nettoyer** votre espace de travail et vos appareils électroniques dès votre arrivée.
- Placer vos effets personnels (sac à dos, appareils électroniques, etc.) **dans un sac, un bac ou tout espace protégé spécifique** à votre place pour la journée

3. Routine de nettoyage des membres du personnel⁶ :

Vous devez :

- **Laver vos mains :**
 - Dès votre arrivée à l'école
 - Après être allé aux toilettes,
 - Avant et après les transitions dans l'école (c.-à-d. passer dans une autre salle, de l'extérieur vers l'intérieur, transition vers le service de garde si nécessaire, etc.),
 - Avant de toucher à la nourriture/aider les élèves avec leurs repas,
 - Avant et après avoir offert les premiers soins,
 - Après tout contact avec des fluides corporels (c.-à-d. mucus, salive, vomé, sang),
 - Après avoir nettoyé de surfaces souillées
 - Avant de mettre et après avoir enlevé des gants
 - Avant de mettre et après avoir enlevé un masque
 - Après avoir manipulé des poubelles
 - Lorsque vous quittez l'école.
- **Éviter de toucher votre visage**
- Nettoyer et désinfecter les surfaces fréquemment touchées (p. ex. les claviers d'ordinateurs, les surfaces de travail, les téléphones, etc.).
- Si vous devez rencontrer des collègues ou parents (après autorisation de la direction) dans un endroit partagé ou dans une salle de rencontre, désinfecter toutes les surfaces, poignées, équipements ou ameublements utilisés, après votre rencontre.

⁵ L'eau et le savon demeurent la méthode préférable de lavage des mains

⁶ Les concierges assurent un nettoyage et une désinfection quotidiens des surfaces fréquemment touchées.



- Si vous partagez une station de travail avec un(e) collègue, vous devez désinfecter les surfaces de travail après utilisation.
- Si vous devez utiliser le photocopieur, laver vos mains avant et après l'avoir utilisé. Désinfecter l'écran tactile à l'aide du matériel posé à côté.
- Désinfecter toutes les fournitures de bureau partagées avant et après avoir terminé leur utilisation (incluant les agrafeuses, perforeuses, trancheuses, etc.).
- Ne pas partager de breuvage ou de nourriture.
- Manger dehors, dans votre salle de classe ou **en respectant les maximums d'occupation du salon de personnel**

4. Distanciation sociale :

- Respectez les règles de distanciation sociale de 2 mètres entre les adultes.
- Si vous devez parler à quelqu'un, respectez la distance de 2 mètres entre les personnes ou utilisez votre téléphone ou votre outil de clavardage préféré.
- Si vous devez rencontrer des collègues dans un endroit partagé ou dans une salle de rencontre, assurez-vous que l'endroit choisi permet de respecter la distance de 2 mètres entre les personnes.
- Les rencontres avec les parents doivent être faites par zoom ou téléphone
- Les livraisons incluant le courrier postal devraient être faites de manière à minimiser les contacts. – **Lavez-vous les mains avant et après avoir reçu une livraison.** Les paquets ou courriers seront désinfectés ou placés dans un bac 72 heures.
- L'accès aux écoles par le public est limité, les visites sont interdites. **Les rendez-vous en personne doivent faire l'objet d'une approbation par la direction.**

5. Utilisation des salles de bains :

- Lorsque vous utilisez la salle de bain, assurez-vous de respecter la règle de distanciation et de respecter le plan d'utilisation (signalétique au sol)
- Lavez vos mains après être allé aux toilettes et avant de quitter la salle de bain, en suivant les recommandations de lavage des mains.

6. Maladie/Symptômes :

- **Si vous êtes malade, restez à la maison.**
- Si vous développez des symptômes pendant que vous êtes au travail,通知ez la direction et quittez les lieux immédiatement.
- Vérifiez vos symptômes sur le site web d'auto-évaluation : <https://bc.thrive.health/covid19>
- Contactez le 811 afin de valider votre retour ou non dans l'école et prendre le matricule de l'infirmière qui vous parle.

7. Gérer un élève développant des symptômes

Si un élève commence à présenter des symptômes de ce qui pourrait être la grippe de type influenza ou d'infection à la COVID-19, il est recommandé de :

- Séparer rapidement l'élève présentant les symptômes en le plaçant dans le couloir (s'il est vide) et faites appeler le bureau. La direction viendra l'accompagner de manière sécuritaire jusqu'à la salle d'isolement (216), où il sera supervisé par le personnel désigné jusqu'à ce que les parents viennent le chercher.
- En présence de l'élève, mettre un masque et des gants ⁷
- Si l'élève n'est pas capable de mettre un masque, lui indiquer comment mettre le masque

⁷ voir méthode sécuritaire pour la mise de masque et gants

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-207-09F.pdf>



- Contacter les parents/tuteurs de l'enfant qui présente des symptômes en leur indiquant de venir le chercher immédiatement.
- Rappeler à l'élève de pratiquer la bonne étiquette respiratoire, le lavage des mains fréquent et de demeurer à une distance sécuritaire (2m) dans la mesure du possible.
- Nettoyer et désinfecter toutes salles ayant reçu l'élève symptomatique selon les recommandations de la santé publique⁸ avant que d'autres élèves ou membres du personnel ne puisse y entrer.

AUTRES MESURES SÉCURITAIRES À RESPECTER

1. Signalisation

Suivre les consignes :

- des affiches de rappel de lavage correct des mains, de bonne hygiène respiratoire, rappelant le respect de la distanciation sociale qui ont été apposées dans de nombreux endroits de l'école
- des affiches indiquant le nombre maximum de personnes pouvant occuper chaque salle.

2. Règles d'accès aux bâtiments:

- Le droit d'accès à l'école est sous la responsabilité de la direction.
- Aucun accès du public ou de sous contractant ne sera permis sans l'autorisation de la direction. Les sous contractants et membres du public qui se verront accorder le droit d'entrée devront avoir reçu et lu les mesures à respecter quant au lavage des mains, à la vérification des symptômes, à la distanciation sociale, etc.
- Aucun représentant ou vendeur ne sera admis dans l'école pour la durée des mesures extraordinaires de santé publique.
- Tout le personnel entrant dans les écoles (y compris les remplaçants) aura reçu la formation en matière de mesures sécuritaires de travail.

3. Respect de la distanciation sociale et des mesures de sécurité dans les divers lieux de l'école

a. Salon du personnel

Respecter le maximum de 6 personnes

Respecter les consignes de distanciation sociale

Les armoires de vaisselle et les tiroirs de coutellerie sont fermés et scellés

Les micro-ondes, cafetière, grille-pain et autres ustensiles ne peuvent plus être utilisés.

b. Arrivée des élèves en classe

Dès leur arrivée, qu'ils descendent des bus ou qu'ils soient accompagnés par leurs parents, les élèves du secondaire se rendent en cours, ceux de maternelle se rendent au parc avant, ceux du primaire et de l'intermédiaire se rendent dans la grande cour. Ils vont ensuite en classe où leurs enseignants effectuent une vérification des symptômes. En cas de doute, l'élève est envoyé vers la direction.

Il se rendent ensuite jusqu'à leur salle de classe, en suivant les parcours et les portes attribuées (cf schémas en annexe).

c. Dans les couloirs

La circulation s'effectue dans les deux sens. Le déplacement s'effectue en file, les élèves espacés d'1,5 m à 2 m. Il est important de serrer à droite au maximum pour maintenir une

⁸ Si un cas de Covid 19 est diagnostiqué, la santé publique prendra en charge la gestion de l'école et avisera le CSF des mesures à mettre en place.



distanciation lors de croisements de deux rangs. Des flèches marquées au sol aident au respect de ces consignes.

Il est interdit de stationner dans les couloirs (pour enlever ou mettre ses chaussures, pour former un rang,...).

d. Toilettes

Il est indispensable de respecter le nombre maximal de présence dans les toilettes (une à deux personnes, selon les lieux).

Un marquage au sol invite les élèves à attendre.

Il est nécessaire que les élèves s'assurent de la présence ou non de personnes dans les toilettes avant de s'y engager.

Le lavage des mains est obligatoire.

e. Fontaines d'eau

Toutes les fontaines d'eau sont fermées. Les élèves doivent avoir leur contenant de la maison. Seul le dispositif permettant de remplir automatiquement les bouteilles est en fonction.

f. Dans le foyer

Il est nécessaire d'être attentif aux circulations.

g. Bibliothèque

La bibliothèque est ouverte aux classes, suivant un emploi du temps précis. Comme dans les salles de classe, les tapis, coussins, sofas ne sont pas accessibles.

h. Gymnase

Le gymnase est ouvert aux classes, suivant un emploi du temps précis. Sa capacité maximum est de 50 mais il peut aisément être coupé en deux et accueillir deux groupes de 15 simultanément, en faisant attention à la circulation par les portes d'accès. Dans la mesure du possible, les cours d'éducation physique se tiendront en extérieur. Tout matériel utilisé devra être désinfecté avant l'utilisation par une autre cohorte.

i. La salle de classe

La salle devra avoir été épurée. Il est nécessaire de réarranger les bureaux, d'assurer l'espace nécessaire à la circulation des élèves et de l'enseignant. Cet aménagement est effectué par l'enseignant de la classe. Il faut favoriser un arrangement de classe de type minimaliste

- Les pupitres doivent être placés de manière à respecter la distanciation de 2 mètres entre les élèves et en favorisant un arrangement qui permette de garder un espace suffisant pour les déplacements (ex. placer les pupitres le long des murs). On peut adopter un système de distanciation des pupitres (ex. points de couleur, tape).
- Le personnel enseignant doit tout mettre en œuvre pour faciliter le nettoyage quotidien de cette dernière. Sofas et fauteuils doivent être recouverts, tapis et coussins enlevés.
- Seul le matériel nécessaire au fonctionnement quotidien de la classe peut être mis à la disposition des élèves ;
- Chaque élève doit avoir son ensemble de fourniture personnel afin de ne pas partager le matériel. Une boîte/panier de matériel individuel (crayons, fournitures scolaires, matériel de manipulation, cahiers, etc.) est préparé(e) pour chaque élève
- Le matériel non nécessaire doit être rangé



- Le dessus de pupitres/bureau doit être maintenu libre de tout encombrement afin de faciliter la désinfection des surfaces ;
- La disponibilité des jeux et jouets doit être réduite au maximum ;
- Seulement les jouets pouvant être facilement désinfectés peuvent être conservés. Le personnel doit indiquer clairement les jouets devant être nettoyés ;
- Ne pas utiliser de jouets en peluche ou autres jouets fait de matériel difficilement nettoyable.

j. Dans la cour de récréation

Afin de maximiser le respect des règles de distanciation, il est difficile de marquer le sol en gravier.

Des espaces sont prévus : le terrain de hockey (seulement sur le temps du midi, la grande cour, le parc arrière, le préau. Les classes bénéficieront d'un accès différencié.

Il sera indispensable de respecter scrupuleusement les horaires et les espaces désignés.

La circulation se fera comme dans les couloirs, en file espacées et serrant à droite. Il est indispensable de respecter les portes d'accès attribuées à la division. Un lavage des mains sera effectué en classe au retour de récréation.

k. Sortie des classes

Le plan de sortie permet le départ des bus, des élèves accompagnés par leurs parents et des élèves se rendant à la garde. L'organisation proposée suit les recommandations du comité SST de l'école.

l. Rappeler la distanciation sociale

En tout temps, le personnel devrait essayer de maintenir une distanciation d'environ 2 mètres avec les élèves. La **bienveillance** et la **patience** sont les clés d'une réussite dans la gestion de cet apprentissage social important.

Cependant, lorsque ce respect est impossible et qu'un soin personnalisé (ex. premiers soins) doit être prodigué à l'élève, le personnel devra porter un masque et des gants jetables. Ceux-ci devront être disposés immédiatement dans la poubelle après leur utilisation. Les masques ne doivent pas être portés pour une période prolongée, ils devraient être portés seulement pour des périodes brèves, là où la distanciation sociale n'est pas possible. Dans les situations où un soin constant doit être prodigué à un élève, et ce pour une période prolongée, la direction d'école contactera le bureau central afin d'effectuer une évaluation des risques, établir des mesures additionnelles spécifiques à respecter, et ce avant le début des soins.

8. Détails relatifs à la nourriture, au déroulement des repas et des collations

- Chacun devra apporter son dîner froid ou dans un thermos (l'utilisation des micro-ondes, des machines à café, de la vaisselle partagée et de la coutellerie ne sera pas permise)
- Ne pas partager de nourriture ou de breuvages
- **Laver toujours les mains avant de manipuler de la nourriture**
- Les dîners auront lieu dans les salles de classe (ou dans le salon du personnel pour le personnel, en vous assurant de respecter le maximum d'occupation : 6)
- **Laver toujours les mains après avoir mangé**
- Les tables seront désinfectées par les personnes présentent

9. Le matériel personnel à l'école

- Le sac contenant la boîte à dîner, l'eau, les fournitures scolaires sera posé en classe de telle sorte que les contacts par une personne autre que son propriétaire soient évités.
- De M à 3, les Ipads prêtés resteront à la maison.



RAPPEL DES MESURES SPÉCIFIQUES AUX ÉLÈVES**1. Respect du système d'arrivée et de départ/contrôle du flot des élèves**

- À leur arrivée, les élèves se rendent à l'endroit indiqué selon le système établi par le Comité SST.

2. Le port du masque est obligatoire pour les élèves à partie de la 7^{ème} année.

- dans ou en dehors de leur cohorte sauf s'il est possible de maintenir une distance physique de 2m, s'ils sont assis à leur bureau ou poste de travail, si une barrière (plexiglass) est en place, s'ils boivent ou mangent, s'ils sont en extérieur
- des précautions supplémentaires sont à prendre durant les cours de musique ou d'éducation physique
- le port du masque est recommandé pour les élèves de 6^{ème} année

3. Les élèves devraient laver leurs mains :

- Quand ils arrivent à l'école, dans l'école
- Avant et après les transitions dans l'école (c.-à-d. passer dans une autre salle, de l'extérieur vers l'intérieur, transition vers le service de garde, etc.)
- Avant de manger ou boire
- Après être allé aux toilettes
- Après s'être mouché ou avoir éternué
- Quand leurs mains sont visiblement sales
- Quand ils quittent l'école

Note : la bonne hygiène respiratoire est régulièrement rappelée (tousser dans le coude, jeter les mouchoirs à la poubelle, etc.). Modélez et rappelez le lavage des mains correct et fréquent aux élèves.

4. Distanciation sociale pour services de soutien enfant :

- Les services de soutien sont maintenus.
- Une distance physique est recommandée.
- Des barrières de plexiglass ont été mises en place.
- Le personnel porte son masque en tout temps, sauf si la distance physique est en place, qu'une barrière plexiglass est installée.

5. Les idées suivantes devraient être considérées lors de la planification du quotidien :

- Éviter de donner des câlins, les poignées de mains ou la bise pour saluer les élèves
- Aider les élèves à apprendre à propos de la distanciation sociale par l'entremise de jeux
- Favoriser les activités à l'extérieur en plus petits groupes d'élèves afin de faciliter le respect d'un certain degré de distanciation (ex. collations, activités artistiques, etc.).
- Garder assez de jeux disponibles afin d'inviter à des jeux ne nécessitant pas de contacts
- Augmenter la distance entre les élèves pendant les activités comme les repas en séparant les chaises.
- Lorsque des élèves veulent utiliser le même endroit, en rediriger certains vers une autre station.
- Les moments des collations et dîner sont décalés afin de réduire le nombre d'enfants dans les groupes et augmenter le ratio surface/nombre d'élèves dans la cour.
- Rappeler la règle de garder les mains pour soi.

6. Gestion de la nourriture, du matériel et des fournitures scolaires

- Interdire le partage de nourriture et de breuvages
- Préparer une trousse individuelle
- Rappeler fréquemment les règles de non-partage du matériel, de la nourriture et des breuvages



- Nettoyer et désinfecter les objets partagés régulièrement (ex. jouets)
- Favoriser les jeux qui sont facilement nettoyables
- Assurer la désinfection des jeux en fin de journée
- Éviter l'utilisation de pâte à modeler, les toutous, les déguisements, afin d'éviter le partage de microbes entre élèves

7. Cours d'Éducation Physique

- Créer de l'espace entre les élèves et le personnel et encourager les activités en plein air, dans la mesure du possible.
- Maintenir la distanciation physique (2 m) à l'extérieur des groupes d'apprentissage.
- L'équipement partagé peut être utilisé, à condition qu'il soit nettoyé et désinfecté conformément aux indications.
- Les élèves devraient être encouragés à pratiquer une bonne hygiène des mains avant et après avoir participé à des activités physiques et à l'utilisation de l'équipement
- Éviter les activités de contact physique prolongé, y compris au sein des groupes d'apprentissage (c.-à-d. contact physique au-delà d'un bref moment) ou de surpopulation. Par exemple, les activités comme ballon prisonnier et le football sont à faible risque, alors que les activités comme la lutte ou la danse avec partenaire devraient être évitées.
- Inclure plus d'activités individuelles que les activités d'équipe traditionnelles comme la danse, un environnement alternatif et des activités terrestres, des exercices sans équipement, la condition physique, la pleine conscience, la gymnastique et les jeux de précision.

ACTIVITÉS PHYSIQUES DE HAUTE INTENSITÉ

- Pour le secondaire et pour les activités physiques stationnaires de haute intensité (p. ex., vélo d'exercice, haltérophilie), les personnes et l'équipement doivent être espacés de 2 mètres à l'intérieur, y compris pour les membres du même groupe d'apprentissage. Si l'espacement de 2 mètres n'est pas disponible et que l'activité ne peut pas être déplacée à l'extérieur, l'activité ne doit pas avoir lieu et une autre activité doit être sélectionnée.
- Les masques ne peuvent pas remplacer le besoin de 2 mètres entre les élèves et/ou l'équipement de conditionnement physique pendant les activités stationnaires de haute intensité à l'intérieur.
- Pour les activités physiques de haute intensité qui impliquent des mouvements (p. ex., basketball, soccer), à l'intérieur ou à l'extérieur : les élèves du même groupe d'apprentissage ne sont pas tenus de maintenir la distanciation physique, mais l'activité doit être effectuée de manière à réduire la probabilité de contact physique au-delà d'un bref moment.
- Les élèves de différents groupes d'apprentissage doivent respecter la distanciation physique (2 M).
- Le port de masques pendant une activité physique intense (stationnaire ou avec mouvement, à l'intérieur ou à l'extérieur) est laissé au choix personnel des élèves.

ACTIVITÉS PHYSIQUES DE FAIBLE INTENSITÉ

- Pour les activités de faible intensité, les élèves du secondaire doivent porter un masque lorsqu'ils sont à l'intérieur, qu'ils sont incapables de respecter la distanciation physique (2 m) et qu'il n'y a pas de barrière.

8. Cours de musique

- Le personnel et les élèves du secondaire portent des masques en chantant à l'intérieur.
- L'équipement partagé doit être nettoyé et désinfecté conformément aux lignes directrices sur le nettoyage et la désinfection, et les étudiants doivent être encouragés à pratiquer une bonne hygiène des mains avant et après avoir participé aux cours de musique et à l'utilisation de l'équipement musical



9. Nettoyage des appareils électroniques

- Chaque membre du personnel sera responsable de nettoyer, de manière journalière à son arrivée, ses appareils électroniques en suivant la procédure suivante :
 - Fermer tout appareil et débrancher toutes connexions avant de procéder au nettoyage des appareils électroniques
 - D'abord enlever la saleté visible, la poussière et le gras
 - Utiliser des serviettes désinfectantes alcoolisées à 70%
 - Essuyer doucement les surfaces. Il n'est pas nécessaire de frotter vigoureusement ou encore de récurer en appuyant fortement.
 - Bien sécher la surface
 - Éviter d'utiliser des produits contenant de l'eau de javel, du chlore ou autres produits abrasifs qui pourraient endommager les appareils.
 - Ne pas vaporiser ou submerger les appareils électroniques dans du liquide désinfectant ou tout autre liquide
 - Considérer utiliser un recouvrement de plastique pour faciliter le nettoyage
 - Les claviers, les souris, les contrôleurs électroniques doivent être nettoyés similairement à l'aide de serviettes humides alcoolisées ou à l'aide d'hydrogel et de serviettes en papier.



Pour plus d'informations

Téléphonez 1-888-COVID-19, textez 604-630-0300 ou consultez les liens suivants :

The BC Centre For Disease Control: <http://covid-19.bccdc.ca/>

Health Link BC: <https://www.healthlinkbc.ca/health-feature/coronavirus-disease-covid-19>

Health Canada: <https://www.canada.ca/en/public-health/services/diseases/coronavirus-disease-covid-19.html>

The World Health Organization: <https://www.canada.ca/en/public-health/services/diseases/coronavirus-disease-covid-19.html>

Site web permettant une auto-évaluation des risques de COVID-19

<https://bc.thrive.health/covid19>

Références :

Documents importants :

<https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/education/administration/kindergarten-to-grade-12/safe-caring-orderly/k-12-covid-19-health-safety-guidlines.pdf>

<https://www.worksafebc.com/en/about-us/covid-19-updates/covid-19-returning-safe-operation/education>

http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/COVID_public_guidance/Guidance-k-12-schools.pdf?bcgovtm=20200506_GCPE_AM_COVID_9_NOTIFICATION_BCGOV_BCGOV_EN_BC_NOTIFICATION

<https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/education/administration/kindergarten-to-grade-12/safe-caring-orderly/k-12-education-restart-plan.pdf>